



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable

Syndicat d'Eau et d'Assainissement de la Région de Yerville

Exercice 2012



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement pour l'exercice 2012 présenté conformément à l'article L.2224-5 (annexe VI) du code général des collectivités territoriales.

Sommaire

1	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Organisation administrative du service	3
1.2	Condition d'exploitation du service	3
1.3	Estimation de la population desservie (D101.1).....	3
1.4	Nombre d'abonnés.....	3
1.5	Eaux brutes	4
1.5.1	Prélèvement sur les ressources en eau	4
1.6	Eaux traitées	5
1.6.1	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2012.....	5
1.6.2	Bilan des volumes.....	5
1.6.3	Volumes vendus au cours de l'exercice.....	6
1.7	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	6
2	Tarifification de l'eau et recettes du service	6
2.1	Modalités de tarification	6
2.2	Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique	7
2.3	Prix de l'eau potable pour les communes situées en zone de base et en zone moyenne au 1 ^{er} janvier 2013	8
2.4	Facture d'eau type	9
2.5	Recettes d'exploitation	9
2.5.1	Recettes de la collectivité	9
2.5.2	Recettes de l'exploitant	9
2.5.3	Recettes de l'Agence de l'Eau.....	10
3	Indicateurs de performance d'eau potable.....	10
3.1	Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1).....	10
3.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P202.2)	10
3.3	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	11
3.4	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	12
3.5	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	12
3.6	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	13
3.7	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)	13
4	Financement des investissements	13
4.2	Montants financiers des travaux engagés	13
4.3	Branchements en plomb	14
4.4	Etat de la dette de service	14
4.5	Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service	14
4.6	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service.....	14
4.7	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	14
5	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .	14
5.2	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité.....	14
5.3	Opérations de coopération décentralisée (CF. L.1115-1-1 du CGCT).....	14

1 Caractérisation technique du service

1.1. Organisation administrative du service

Le service d'eau potable du Syndicat d'eau et d'assainissement de Yerville regroupe les communes suivantes : ANCRETIEVILLE SAINT VICTOR, AUZOUVILLE L'ESNEVAL, BOURDAINVILLE, CIDEVILLE, CRIQUETOT SUR OUVILLE, ECTOT L'AUBER, EMANVILLE, FLAMANVILLE, GREMONVILLE, GUEUTTEVILLE, HUGLEVILLE EN CAUX, MOTTEVILLE, OUVILLE L'ABBAYE, SAINT MARTIN AUX ARBRES, SAINT OUEN DU BREUIL, SAUSSAY, VIBEUF et YERVILLE.

Le missions du service sont les suivantes : production, protection du point de prélèvement, traitement, transport, stockage et distribution.

1.2 Condition d'exploitation du service

Le service de l'eau potable est exploité en délégation. Le délégataire est la société Véolia Eau en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 01/07/2006. La durée du contrat est de 10 ans. Il prend fin le 30/06/2016.

Le principal avenant au contrat est le suivant :

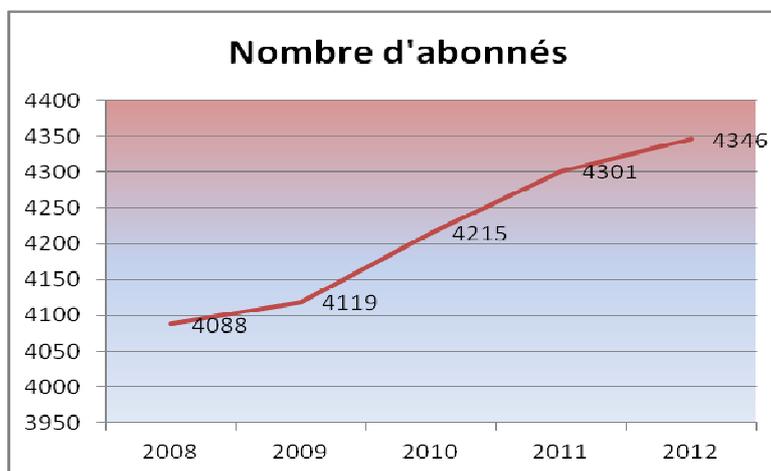
Avenant n°	Date	Objet
1	09/12/2009	Avenant compteurs secondaires

1.3 Estimation de la population desservie (D101.1)

Le service public d'eau potable dessert **10 118** habitants (10015 habitants en 2011).

1.4 Nombre d'abonnés

Le service public d'eau potable dessert **4346** abonnés au 31/12/2012 soit une augmentation de 0,8% par rapport à 2011.



La répartition des abonnés par commune est la suivante :

	2011	2012		2011	2012		2011	2012
ANCRETIEVILLE ST VICTOR	153	154	GREMONVILLE	146	145	SAUSSAY	153	151
AUZOUVILLE L'ESNEVAL	167	163	GUEUTTEVILLE	40	40	VIBEUF	257	261
BOURDAINVILLE	192	198	HUGLEVILLE EN CAUX	122	122	YERVILLE	1185	1191
CIDEVILLE	134	138	LIMESY	38	38			
CRIQUETOT SUR OUVILLE	297	301	MOTTEVILLE	280	276			
ECTOT L'AUBER	228	231	OUVILLE L'ABBAYE	267	273			
EMANVILLE	31	31	SAINT-MARTIN AUX ARBRES	140	141			
FLAMANVILLE	170	189	SAINT OUEN DU BREUIL	301	301			

La répartition des abonnés est la suivante :

Abonnements	2011	2012	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	4287	4334	1,1 %
Nombre d'abonnements non domestiques (assujettis à redevance non domestique)	14	12	-14,3 %
Nombre total d'abonnements	4301	4346	2,3 %

1.5 Eaux brutes

1.5.1 Prélèvement sur les ressources en eau

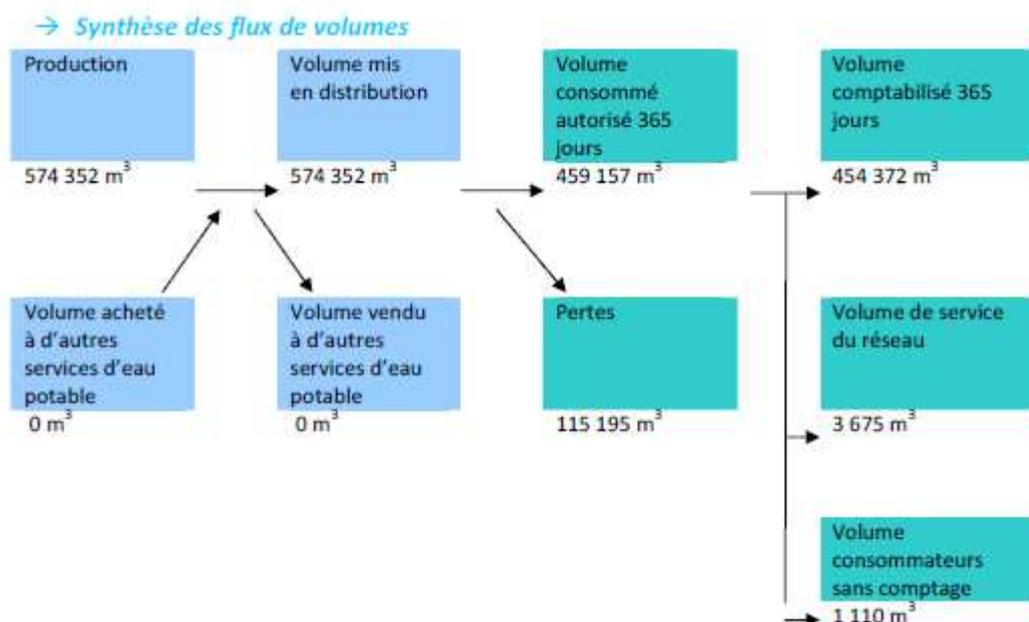
La totalité de la ressource en eau du Syndicat de Yerville vient du forage et du captage de Bourdainville. Le service public d'eau potable a prélevé 650 365 m³ d'eau brute au 31/12/2012.

	Débit nominal (m ³ /h)	Prélèvement autorisé (m ³ /j)	Prélèvement 2011 (m ³)	Prélèvement 2012 (m ³)	Variation
Forage de Bourdainville	120	2 000	620 280	618 581	-0,3 %
Captage de Bourdainville			31 871	31 784	-0,3 %
TOTAL			652 151	650 365	-0,3%

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%

1.6 Eaux traitées

1.6.1 Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2012



1.6.2 Bilan des volumes

	Calcul	2011	2012	Variation
Volume produit usine de microfiltration V1		599 803	574 352	- 4,2 %
Volume importé (V2)		0	0	
Volume exporté (V3)		0	0	
Volume mis en distribution (V4)	$V4 = V1 + V2 - V3$	599 803	574 352	- 4,2 %
Pertes (V5)	$V5 = V4 - V6$	126 539	115 195	- 9 %
Volume consommé autorisé (V6)	$V6 = V7 + V8 + V9$	473 264	459 157	- 3 %
Volume consommé comptabilisé 365 jours (V7)		468 489	454 372	- 3 %
Volume consommateurs sans comptage (V8)		1 100	1 110	
Volume de service du réseau (V9)		3 675	3 675	

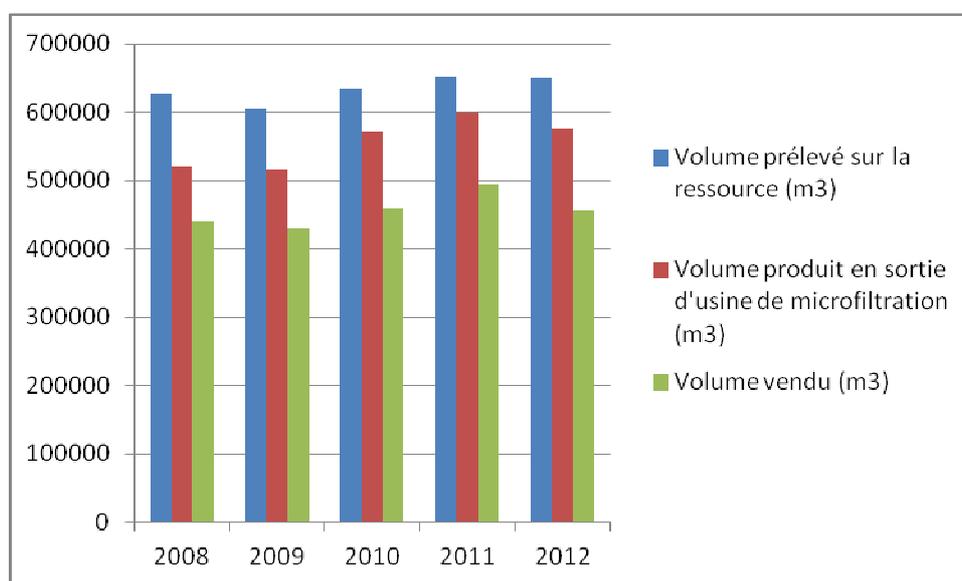
Le volume consommé autorisé (V6) est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public, ...) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs, ...). Il est ramené à 365 jours par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

1.6.3 Volumes vendus au cours de l'exercice

Le volume vendu est celui constaté sur les factures émises au cours de l'exercice. Il est égal au volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services d'eau potable, après déduction du volume de service du réseau, des dotations gratuites (dégrèvements pour fuites par exemple) et des éventuels forfaits de consommation.

	Volumes vendus (m ³) en 2011	Volumes vendus (m ³) en 2012	Variation (%)
Volume vendu selon le décret (m ³)	493 976	455 482	-7,8%
Aux abonnés domestiques	488 712	450 244	-7,9%
Aux abonnés non domestiques	5 264	5 238	-0,3%

L'histogramme ci-dessous montre l'évolution des volumes prélevés, produits en sortie d'usine et vendus en depuis 2008 :



1.7 Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

	2011	2012	Variation
Linéaire du réseau hors branchements en mètres	205 052	205 134	0,0 %

2 Tarification de l'eau et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité. Les tarifs concernant la part de la société Véolia Eau sont fixés par le contrat indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et les redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le prix du service comprend :

- une part fixe ou abonnement
- une part proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement, les volumes sont relevés annuellement. Les consommations sont payables au vu du relevé, les factures intermédiaires étant basées sur une consommation estimée.

2.2 Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique

La redevance de pollution doit être acquittée par tout le monde. Elle est assise sur le volume d'eau facturé à toute personne abonnée à un service d'eau potable. Son taux peut être modulé en fonction des pollutions constatées dans les territoires considérés et des efforts nécessaires pour les réduire, les éliminer et atteindre le bon état écologique des eaux. La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau.

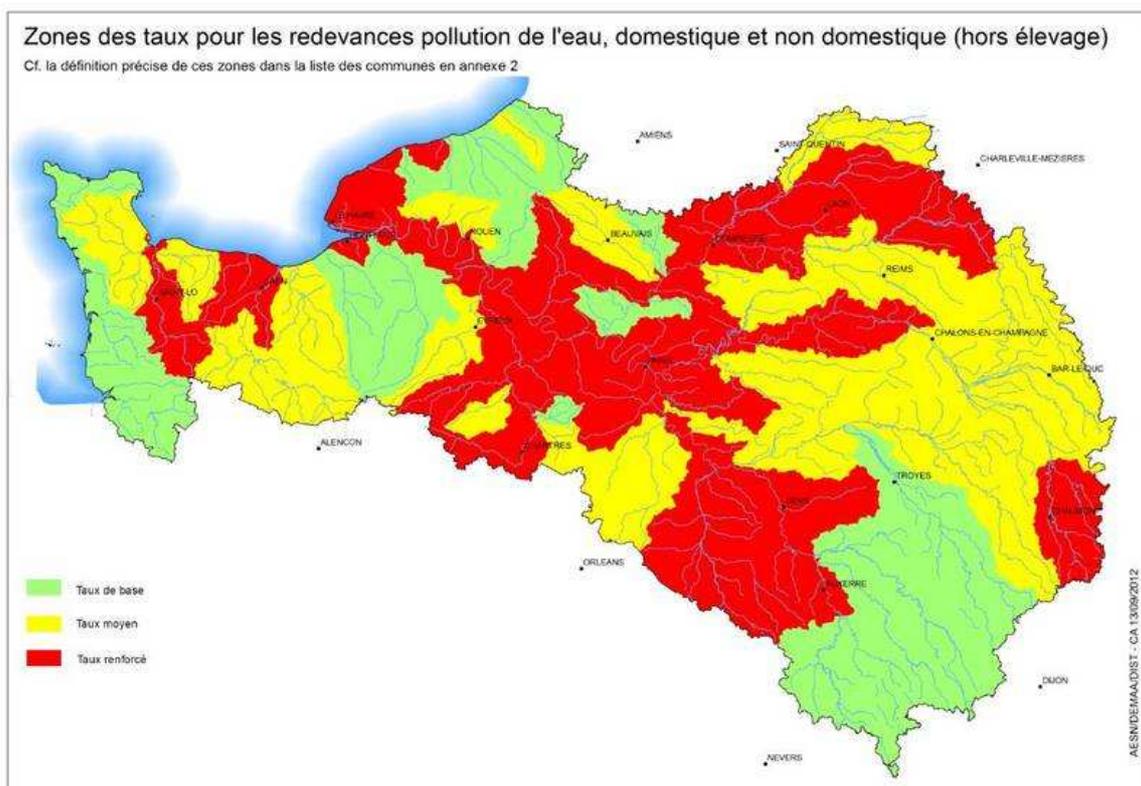
La redevance pour pollution de l'eau est perçue par l'Agence de l'eau auprès de l'exploitant du service d'eau potable

Trois zones correspondant à trois taux différents sont définies en fonction de l'état écologique des rivières de chacune des 77 unités hydrographiques (UH) définies dans le SDAGE et le programme de mesure (PDM).

Ces zones sont les suivantes :

- **Zone de base**
- **Zone moyenne**
- **Zone renforcée**

Les zones des redevances pour pollution de l'eau domestique et non domestiques sont délimitée sur la carte suivante.



Les taux en fonction des zones sont les suivantes :

Redevance pour pollution domestique

Zones	Taux (euros/m3)					
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Zone de base	0.24	0.24	0.22	0.22	0.22	0.22
Zone moyenne	0.37	0.38	0.38	0.38	0.38	0.39
Zone renforcée	0.40	0.40	0.41	0.415	0.42	0.425

Concernant les communes du Syndicat, la répartition des zones est la suivante :

Commune zones de base	Communes zone moyenne
ANCRETIEVILLE ST VICTOR	AUZOUVILLE L'ESNEVAL
BOURDAINVILLE	CIDEVILLE
CRIQUETOT SUR OUVILLE	EMANVILLE
ECTOT L'AUBER	HUGLEVILLE EN CAUX
GREMONVILLE	FLAMANVILLE
GUEUTTEVILLE	MOTTEVILLE
OUVILLE L'ABBAYE	SAINT MARTIN AUX ARBRES
SAINT OUEN DU BREUIL	SAUSSAY
VIBEUF	LIMESY
YERVILLE	

2.3 Prix de l'eau potable pour les communes situées en zone de base et en zone moyenne au 1^{er} janvier 2013

	Zone de base		Zone moyenne	
		Pour 120 m3		Pour 120 m3
Part Fixe (€ HT/an)	34,32	34,32	34,32	34,32
Part proportionnelle (€ HT/m3)	0,5856	70,27	0,5856	70,27
Exploitant		104,59 €		104,59 €
Part Fixe (€ HT/an)	8,4	8,40	8,4	8,40
Part proportionnelle (€ HT/m3)	0,4443	53,32	0,4443	53,32
Contribution Qualité de l'Eau (€/m3)	0,3	36	0,3	36
Collectivité		97,72 €	0,37	97,72 €
Redevance pollution (€/m3)	0,24	28,8	0,37	44,4
Redevance prélèvement (€/m3)	0,1114	13,37	0,1114	13,37
Total Redevances (Agence de l'eau)		42,17 €		57,77 €
Taxes TVA (5,5%)		13,45 €		14,30 €
TOTAL		257,92 €		274,38 €
Soit en €/m3		2,15 €		2,29 €

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : **2,15 €/m³ TTC ou de 2,29 €/m³**

2.4 Facture d'eau type

	Toutes les communes	Communes situées en zone de base		Communes situées en zone moyenne	
	2012	2013	Variation	2013	Variation
Pour 120 m3					
Part Fixe (€ HT/an)	33,32	34,32		34,32	
Part proportionnelle (€ HT/m3)	68,23	70,27		70,27	
Exploitant	101,55 €	104,59 €	3 %	104,59 €	3 %
Part Fixe (€ HT/an)	8,40	8,40		8,40	
Part proportionnelle (€ HT/m3)	53,316	53,32		53,32	
Contribution Qualité de l'Eau (€/m3)	36	36		36	
Collectivité	97,72 €	97,72 €	0 %	97,72 €	0 %
Redevance pollution (€/m3)	41,76	28,8		44,4	
Redevance prélèvement (€/m3)	13,37	13,37		13,368	
Total Redevances (Agence de l'eau)	55,13 €	42,17 €	-23,5 %	57,77 €	4,8 %
Taxes TVA (5,5%)	13,99 €	13,45 €	-3,9 %	14,30 €	2,2 %
TOTAL	268,39 €	257,92 €	-3,9 %	274,38 €	2,2 %
Soit en €/m3	2,24 €	2,15 €		2,29 €	

2.5 Recettes d'exploitation

2.5.1 Recettes de la collectivité

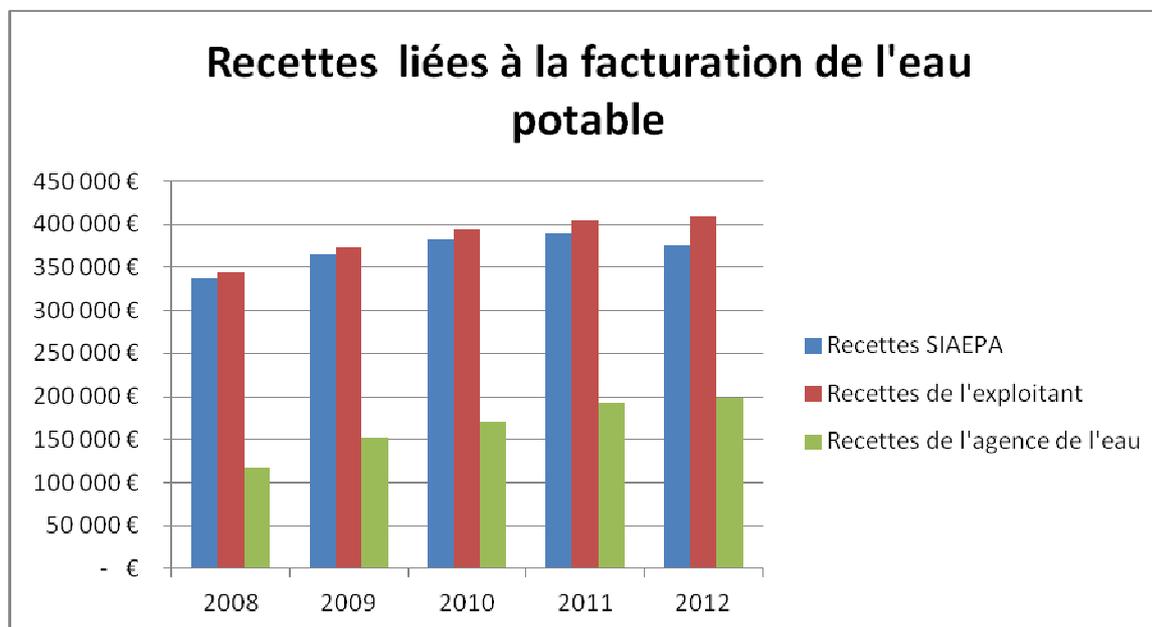
	2011	2012	Variation
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable aux abonnés	389 732 €	374 802 €	-3,8 %
dont vente d'eau domestiques	401 824 €	390 541 €	
dont ventes d'eau non domestiques			
dont régularisation des ventes d'eau (+/-)	-12 092 €	-15 740 €	

2.5.2 Recettes de l'exploitant

	2011	2012	Variation
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable aux abonnés	405 278 €	409 534 €	1,1 %
dont vente d'eau domestiques	412 833 €	418 889 €	
dont ventes d'eau non domestiques			
dont régularisation des ventes d'eau (+/-)	-7 555 €	-9 396 €	

2.5.3 Recettes de l'Agence de l'Eau

	2011	2012	Variation
Redevance prélèvement	53 136 €	50 621 €	- 4,7 %
Redevance de lutte contre la pollution	139 487 €	147 411 €	5,7 %



3 Indicateurs de performance d'eau potable

3.1 Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1)

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	Pourcentage de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique (P101.1)	25	1	96 %	
Conformité physico-chimique (P102.1)	31	0	100 %	

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P202.2)

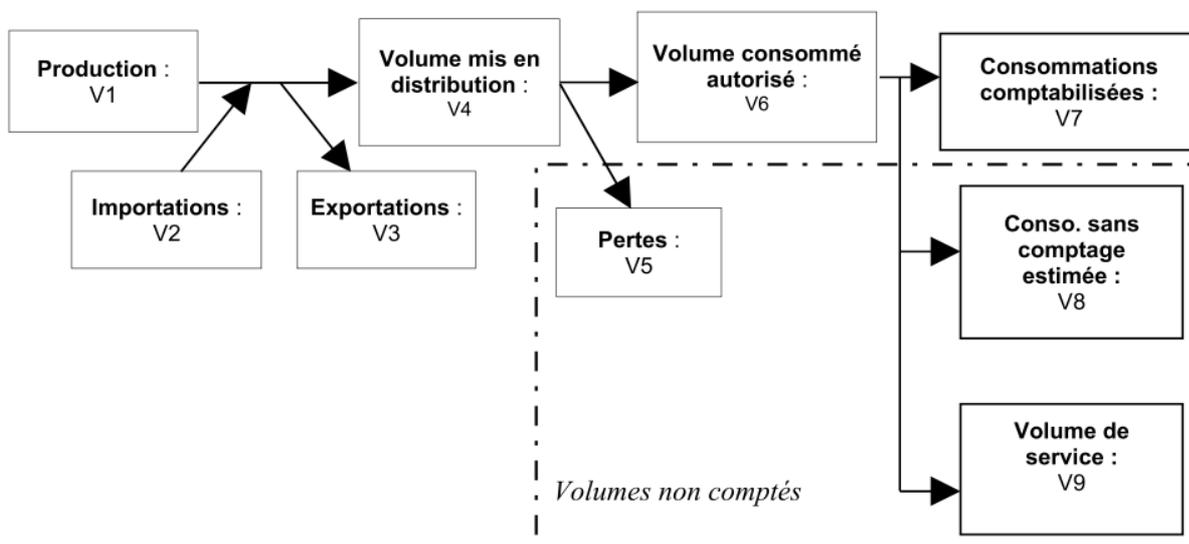
Les grands ouvrages - stations de traitement, pompages... - ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice défini par l'arrêté du 2 mai 2008. Les points sont attribués en « tout ou rien ». Les parties B et C ne sont prises en compte que si 20 points sont obtenus pour la partie A.

		Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A - Plan du réseau de collecte	Absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte (<i>quels que soient les autres éléments détenus</i>) ;	Non	0	0
	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;	Oui	10	10
	Mise à jour du plan au moins annuelle ;	Oui	10	10
B- Informations sur les éléments constitutifs du réseau de collecte hors branchements	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) ;	Oui	10	10
	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations ;	Non	10	0
	Localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, centouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes ;	Oui	10	10
	Localisation des branchements sur la base du plan cadastral ;	Non	10	0
C- Informations sur les interventions sur le réseau	Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) ;	Oui	10	10
	Existence d'un plan pluriannuel de travaux de renouvellement des branchements ;	Non	10	0
	Existence d'un plan pluriannuel de travaux de renouvellement des canalisations ;	Non	10	0
	Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de renouvellement des canalisations.	Non	10	0
TOTAL			100	50

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 50 %

3.3 Rendement du réseau de distribution (P104.3)

La schéma suivant présente la performance du réseau :



Avec :

Volume produit (V1)	574 352 m ³
Volume importé (V2)	0 m ³
Volume exporté (V3)	0 m ³
Volume mis en distribution (V4)	574 352 m ³
Pertes (V5)	115 195 m ³
Volume consommé autorisé (V6)	459 157 m ³
Volume comptabilisé (V7)	454 372 m ³
Volume consommateurs sans comptage (V8)	1 110 m ³
Volume de service du réseau (V9)	3 675 m ³

L'arrêté du 2 mai 2007 définit le rendement du réseau de distribution de la façon suivante :

Rendement du réseau de distribution =

$(\text{volume consommé autorisé} + \text{exportations}) / (\text{volume produit} + \text{importations})$

Soit, **Rendement du réseau de distribution = $(V6+V3)/(V1+V2)$**

Le rendement du réseau de distribution est de 79,9 %

3.4 Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

L'arrêté du 2 mai 2007 définit l'indice linéaire des volumes non comptés de la façon suivante :

Indice linéaire des volumes non comptés =

$(\text{volume mis en distribution} - \text{volume comptabilisé}) / (365 * \text{Longueur du réseau hors branchements})$

Soit, **Indice linéaire des volumes non comptés = $(V4-V7)/(365 * \text{Longueur du réseau hors branchements})$**

L'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,60 m³/km/jour.

3.5 Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

L'arrêté du 2 mai 2007 définit l'indice linéaire de pertes en réseau de la façon suivante :

Indice linéaire de pertes en réseau =

$(\text{volume mis en distribution} - \text{volume consommé autorisé}) / (365 * \text{Longueur du réseau hors branchements})$

Soit, **Indice linéaire de pertes en réseau = $(V4-V6)/(365 * \text{Longueur du réseau hors branchements})$**

L'indice linéaire de pertes en réseau est de 1,53 m³/km/jour.

Evolution des indices ci-dessous ces 5 dernières années :

	2008	2009	2010	2011	2012
Rendement	81,7%	89,4%	83,7%	78,9%	79,9%
Indice des volumes non comptés	1,29	0,73	1,27	1,75	1,60
Indice des pertes en réseau	1,29	0,73	1,27	1,75	1,60

3.6 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années, par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées, ainsi que les sections réhabilitées.

Avec Ln le linéaire de réseau remplacé pour l'année 2010, il se calcule de la façon suivante pour l'année 2010 :

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable} = \frac{((L_n + L_{n-1} + L_{n-2} + L_{n-3} + L_{n-4})/5)}{\text{Longueur du réseau hors branchements}}$$

	2008	2009	2010	2011	2012
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice (ml)	2447	0	795	0	105

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,16%.
(avec une longueur totale du réseau 2012 de 205134 ml)

3.7 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

0 % : aucune action ;

20 % : études environnementales et hydrogéologique en cours ;

40 % : avis de l'hydrogéologue rendu ;

50 % : dossier déposé en préfecture ;

60 % : arrêté préfectoral ;

80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) ;

100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau pour le Syndicat de Yerville est de **60%**.

4 Financement des investissements

4.2 Montants financiers des travaux engagés

Objet des travaux	Montant études et travaux payés	Subventions reçues	Contributions des collectivités adhérentes
Travaux divers (hors tranche)	5853,48 €		

4.3 Branchements en plomb

Il n'y a pas de branchements en plomb au Syndicat d'Eau de Yerville.

4.4 Etat de la dette de service

L'état de la dette au 31 décembre 2012 fait apparaître les valeurs :	2011	2012
Encours de la dette au 31 décembre	41 396,96 €	26 730,28 €
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	24 383,36 €	16 372,14 €
dont en intérêts	2 959,68 €	1 705,46 €
dont en capital	21 423,68 €	14 666,68 €

4.5 Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

	2011	2012
Montant des amortissements	102 310,42 €	109 044,55 €

4.6 Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Descriptif des projets à l'étude	Montant prévisionnel des travaux
Renouvellement/Renforcement de canalisations d'eau potable	Tranches de 200 000 €/an

4.7 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Aucun programme pluriannuel de travaux n'a été adopté par l'assemblée délibérante au cours de l'exercice 2012.

5 Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.2 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

Le service n'a pas reçu de demande d'abandon de créances au cours de l'exercice et aucun versement n'a été effectué vers un fond de solidarité.

5.3 Opérations de coopération décentralisée (CF. L.1115-1-1 du CGCT)

Le service n'a pas mené d'opérations de coopération décentralisée durant l'exercice 2012.